



Les Frères du Sacré-Cœur

LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL

Décret de fondation La province des États-Unis

Attendu que le Vénérable Frère Polycarpe a envoyé les premiers missionnaires de l'Institut aux États-Unis de l'Amérique pour que le Christ soit glorifié dans le grand champ du Nouveau Monde. (Circulaire, 19 juin 1846; et

Attendu, qu'avec le temps, les provinces de la Nouvelle Angleterre, de la Nouvelle Orléans et de New York ont été constituées aux États-Unis pour développer la mission de l'Institut, celle de « soustraire les jeunes à l'ignorance et les préparer à la vie, leur donner la connaissance et l'amour de la religion » (Préambule, Rège de Vie); et

Attendu que les provinces des États-Unis partagent une histoire riche en collaboration dans la formation religieuse, dans l'éducation catholique, dans la pastorale des vocations et dans la formation des frères et des partenaires dans la mission selon le charisme du Père André Coindre; et

Attendu que la Fédération des Frères du Sacré-Cœur a été un instrument de collaboration plus étroite entre les provinces des États-Unis notamment dans le soutien de la vie et de la mission de l'Institut dans la délégation des Philippines; et

Attendu que les chapitres provinciaux de la Nouvelle Angleterre, de la Nouvelle Orléans et de New York, après discernement sur les signes des temps dans un esprit de courage et de confiance, ont accepté les propositions de l'unification des trois entités en une communauté d'une province unique; et

Attendu que la Règle de Vie prévoit que la création et l'unification de provinces, que la modification des limites territoriales et que la dissolution de provinces relèvent de la compétence du Supérieur général en conseil (articles 234,294); donc,

Le Supérieur général en conseil décrète que les provinces de la Nouvelle Angleterre, de la Nouvelle Orléans et de New York seront unifiées en une seule « Province des États-Unis », la date de fondation étant fixée au 1^{er} juillet, 2014. Tous les frères incorporés aux provinces de la Nouvelle Angleterre, de la Nouvelle Orléans et de New York le 30 juin 2014 deviendront membres de la province des États-Unis à la date de la fondation.

Le lien canonique de la province de New York avec la délégation des Philippines sera assumé par la province des États-Unis.

Feront partie du territoire de la nouvelle province, les États-Unis d'Amérique, la Grande Bretagne et les Philippines.

Les œuvres de la Province des États-Unis comprendront, sans limites , les suivantes:

Andre Coindre Youth Resource Center, Davao City
Bishop Guertin High School, Nashua
Brother Martin High School, New Orleans
Catholic High School, Baton Rouge
Cor Jesu College, Digos City
E.D. White Catholic High School, Diocese of Houma-Thibodaux
Monsignor McClancy Memorial High School, New York City
Mount Saint Charles Academy, Woonsocket
Sacred Heart Spirituality Center, Davao City
Saint Anne Mission, Klagetoh, Diocese of Gallup
St Columba's College, St Albans
St. Joseph High School, Metuchen
St. Stanislaus College, Bay St. Louis
Vandebilt Catholic High School, Diocese of Houma-Thibodaux

Que la fondation de la Province des États-Unis soit l'occasion de grâces pour ses membres et leurs partenaires en mission, les conduisant encore plus proches les uns des autres dans la fraternité et le service généreux à la jeunesse.

Ametur Cor Jesu! Ametur Cor Mariae!

Le secrétaire général



F. Augustin Nelson, S.C.

Le supérieur général



F. José Ignacio Carmona Ollo, S.C.

Fait à Rome, le 27 mai 2013